

LES PARTENAIRES

- ✧ L'Education Nationale (enseignant référent, directeurs d'établissement, enseignants...)
 - ✧ Les services de soins (CMP, Hôpitaux de jour, orthophonistes, centres hospitaliers...)
 - ✧ Les services sociaux (circonscriptions, Direction de l'Enfance et de la Famille...)
 - ✧ Les centres de formation, les missions locales...
 - ✧ Les établissements médico-sociaux
- Etc...

LE PLATEAU technique

- ✧ 1 chef de service éducatif
- ✧ 6 éducateurs spécialisés
- ✧ 1 pédopsychiatre à temps partiel
- ✧ 2 psychologues à mi-temps
- ✧ 1 psychomotricienne à temps partiel
- ✧ des orthophonistes en libéral
- ✧ 1 secrétaire

OUVERTURE du service

Le SESSAD fonctionne essentiellement sur les périodes d'activités scolaires.

Les locaux sont ouverts du lundi au vendredi, avec une permanence du secrétariat de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

PLAN D'ACCES



Association des Amis de Jean Bosco
Le Mesnil de Louvigny - BP 82 - 14111 LOUVIGNY
Tél. : 02.31.29.18.80 Fax : 02.31.29.18.89
Email : aajb@aajb.asso.fr
Site : www.aajb.fr

Sessad

Vallée de l'Odon

Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile



Directrice : Mme Sandrine DÔ
Directeur adjoint : M. Nicolas LAGADOU
Chef de service éducatif : Valérie CHEYRIAS

2 bis Longue Vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY

Tél. : 02.31.96.52.01
Fax : 02.31.83.05.49

Email : sessadvalleedelodon@sessadaajb.com

LES MISSIONS de l'établissement

- ✘ Favoriser l'épanouissement individuel et social du jeune.
- ✘ Soutenir sa scolarisation ou sa formation professionnelle, l'acquisition d'autonomie.
- ✘ Concevoir des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité.
- ✘ Ecouter, accompagner la famille.

LA POPULATION accueillie

Filles ou garçons, à partir de 6 ans, et jeunes adultes jusqu'à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent leur socialisation et l'accès aux apprentissages, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

L'ORIENTATION

Elle se fait sur décision de la Commission des Droits à l'Autonomie pour les Personnes Handicapées de la MDPH.

LE DEROULEMENT DE L'ADMISSION

Dès réception de la notification de la MDPH, l'enfant est inscrit sur la liste d'attente. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée dès lors qu'une place se rend disponible.

L'enfant et ses parents sont reçus par la directrice et/ou le chef de service, ainsi que le médecin psychiatre et le psychologue. Ces entretiens ont pour but de recueillir des informations telles que l'origine de la demande, le parcours de l'enfant, les prises en charge antérieures, les attentes de la famille...

Une fois l'admission validée, la MDPH en est informée.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Après une première rencontre avec l'éducateur référent, au domicile familial si possible, l'équipe reçoit à nouveau la famille et formalise les axes de travail retenus dans le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

Dès les premières rencontres avec l'enfant et la famille débute l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Elle se poursuit dans la mise en œuvre des soins, des actions éducatives et pédagogiques, et dans leur analyse au cours des réunions de l'équipe pluridisciplinaire.

Au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, l'évolution du PPA fait l'objet d'une rencontre avec la famille. L'évaluation peut alors déboucher sur des ajustements, des modifications, une réorientation ou une fin de l'accompagnement.

L'axe éducatif répond aux besoins :

- ✘ de développement global (cognitif, social, psychoaffectif...) du jeune,
- ✘ de restauration de l'estime de soi, d'acquisition d'une meilleure confiance en soi,
- ✘ d'amélioration de la relation à l'autre, d'encouragement à l'ouverture vers l'extérieur,
- ✘ d'occupation d'une fonction de tiers,
- ✘ de soutien aux fonctions parentales,
- ✘ de lien avec et entre tous les partenaires.

L'axe pédagogique répond aux besoins :

- ✘ d'un lien famille-école,
- ✘ d'un lien jeune-école,
- ✘ de travail partenarial avec les équipes pédagogiques.

L'axe thérapeutique répond aux besoins :

- ✘ de compréhension du sens des difficultés,
- ✘ de soutien de l'inscription du jeune dans son environnement naturel,
- ✘ de favorisation de l'investissement dans une relation privilégiée de soins,

L'articulation entre tous les intervenants est essentielle ; elle définit la spécificité d'un tel accompagnement.

Le SESSAD intervient une à plusieurs fois par semaine, selon les besoins repérés. **La famille est informée de toutes les démarches du SESSAD et/ou y est associée.**

LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Elle intervient :

- ✘ de fait, quand le jeune a atteint ses vingt ans. La prise en compte de cet âge limite a donné lieu auparavant à un travail d'accompagnement vers des relais selon les besoins.
- ✘ à l'aboutissement d'un projet de réorientation.
- ✘ quand il est entendu que les objectifs retenus sont atteints.
- ✘ quand il n'y a pas ou plus d'adhésion au projet de la part du jeune ou de sa famille.
- ✘ à l'initiative de la famille.

Dans tous les cas, la situation est évaluée dans le cadre du Projet d'Accompagnement avec le jeune et ses parents. Le SESSAD transmet les conclusions à la MDPH.

L'enfant et ses parents sont invités à une rencontre dans le service pour se dire au revoir. Ils sont informés qu'au cours des trois années qui suivront, l'équipe pourra s'intéresser au devenir de l'enfant, du jeune, et restera disponible ponctuellement pour répondre à un besoin d'écoute, de conseils, d'orientation.

La capacité d'accueil : 45 places

Le financement : Sécurité sociale